



socialement vôtre

Entre mise sous tutelle et laisser-faire

**Papier de position du PS suisse pour une
politique en matière de dépendances**

Projet 4.3 du 21 novembre 2006

Résumé

Introduction

1. Point de la situation

- 1.1 Les dépendances en Suisse
- 1.2 Définitions

2. Légitimation d'une politique des dépendances

- 2.1 D'où la politique tire-t-elle sa légitimation ?
- 2.2 Pourquoi la politique des dépendances doit-elle fixer des limites ?
- 2.3 En quoi une juste protection de la jeunesse est-elle importante ?

3. Le modèle du cercle

- 3.1 Les forces en présence dans le modèle du cercle
- 3.2 Les nouvelles perspectives du modèle du cercle
- 3.3 Les forces qui agissent au niveau de l'individu
- 3.4 Les forces qui agissent au niveau de la société
- 3.5 La politique des dépendances est une tâche transversale
- 3.6 Conclusion

4. Financement

- 4.1 Services d'aide en cas de dépendance
- 4.2 Taxation des stupéfiants

5. Mesures et revendications d'une politique des dépendances

- 5.1 Mesures et revendications agissant au niveau de l'individu
- 5.2 Mesures et revendications agissant au niveau de la société
- 5.3 La cas concret du cannabis
- 5.4 Mesures et revendications de nature supérieure

6. Étapes concrètes

7. Conclusion

Bibliographie

Résumé

La problématique des dépendances a maintenant en Suisse une dimension à prendre au sérieux. Dans ce document, le PS suisse met en lumière cette évolution et propose des mesures pour lutter contre les dépendances. Notre parti entend ainsi contribuer à la qualité du débat et compte analyser la politique en matière de dépendances dans le cadre d'une discussion sereine. Pour le PS, il faut mettre un terme aux échanges marqués du sceau des idéologies qui doivent désormais appartenir au passé. Au vu des défis posés, il est sans espoir et tout à fait inutile de s'orienter aussi bien vers une politique d'abstinence rigide que vers une indifférence néolibérale.

Chaque être humain recherche des sensations et des expériences de plaisir. En consommant des stupéfiants, chaque individu court le danger de franchir la limite qui sépare le plaisir de la dépendance. En soi, cela n'est ni bon ni mauvais, c'est tout simplement une réalité humaine qu'il s'agit de prendre en compte.

La société et la politique ont le devoir de combattre cette menace de franchissement des limites de manière courageuse et pragmatique. Il s'agit de trouver un équilibre cohérent permettant à chaque individu d'être responsable de sa consommation de substances tout en ne l'abandonnant pas seul, sans accompagnement, à la spirale de la dépendance.

Il convient d'abord de dépasser la distinction entre substances légales et illégales car, d'une part, la mise en danger effective ne résulte pas de la substance en tant que telle mais d'un faisceau d'effets complexes, et, d'autre part, parce que la criminalisation de substances empêche une prévention et une régulation du marché efficaces.

Ce document propose de prendre le modèle dit des cercles comme cadre de la future politique de lutte contre les dépendances. Cette dernière se doit de développer les forces qui, précisément, réduisent les risques d'addiction. Dans cette perspective, la régulation du marché occupe une position centrale dans le traitement politique de ces questions. Il faut un mélange de mesures adaptées à chaque type de substances et bien ciblées sur les dangers potentiels effectifs de chaque substance et de chaque comportement (mesures établies à partir de constats scientifiques).

Mais une politique de lutte contre les dépendances orientée vers l'avenir doit encore aller plus loin. C'est une politique transversale qui touche tous les autres domaines de la politique. Elle agit sur les conditions cadres de la vie qui permettent aux êtres humains de développer leur potentiel intérieur en matière de santé et de bien être.

Introduction

S'occuper sur un plan politique des dépendances et des personnes dépendantes revêt une importance qui va bien au-delà de la matière elle-même. Une politique des dépendances met en discussion en vue de les clarifier des valeurs centrales telles que la liberté, la responsabilité envers soi-même et la société, et aussi la solidarité. La politique du Parti socialiste en matière de dépendances suit une voie qui se situe entre l'indifférence et la mise sous tutelle. Elle s'appuie sur des gens qui vivent de manière responsable, conscients de l'interaction réciproque entre individu et société.

Les discussions politiques sur la question des dépendances sont rarement objectives. Cette thématique demeure vivement émotionnelle et largement soumise aux idéologies. Les différentes représentations des valeurs essentielles et les images qu'on peut avoir de la société se confrontent. La lutte contre les dépendances ne sert que trop souvent à se réfugier et à se protéger derrière des valeurs considérées comme fondamentales.

Cela concerne également le PS qui entend contribuer à rendre le débat plus objectif, mais aussi - avec d'autres forces aussi résolues que nous le sommes - défendre les valeurs permettant la clarification et la définition d'une société ouverte. Ces valeurs sont aujourd'hui mises en cause par deux tendances : l'indifférence néo- et pseudo libérale et la mise sous tutelle paternaliste.

Dans l'idée qu'ils se font d'une politique des dépendances, les mouvements paternalistes et conservateurs considèrent l'être humain comme quelqu'un qu'il faut éduquer à l'abstinence en le mettant sous tutelle et en utilisant une autorité stricte. Cette idée apparaît vouée à l'échec car elle occulte la propension de l'être humain à la recherche du plaisir. Ce besoin est une constante de la nature humaine que l'on retrouve dans toutes les sociétés au fil de l'histoire de l'humanité.

Pour leur part, les courants néolibéraux considèrent l'être humain comme un individu isolé qu'il faut laisser totalement à son libre arbitre. Ils privatisent ainsi la consommation de stupéfiants et négligent les conséquences sociales pour l'environnement personnel immédiat et la société dans son ensemble. Dans cette logique, tant que les toxicomanes conservent leur fonctionnement économique, leur dépendance n'intéresse personne.

Une politique de gauche en matière de dépendances doit proposer des clarifications. Elle reconnaît que le besoin d'intoxication lié au plaisir est une réalité de la nature humaine. Elle accepte la liberté de principe de tout un chacun de décider de consommer ou non des substances engendrant la dépendance. Elle pose cependant cette problématique dans le contexte de la responsabilité individuelle envers sa propre existence et envers la société, mais en posant les limites là où ce comportement porte atteinte à la liberté des autres. Au lieu de montrer les personnes dépendantes toxicomanes du doigt, cette politique les confronte à leur propre potentiel de dépendance.

I. Point de la situation

1. Les dépendances en Suisse

En Suisse, il y a plus de dépendances que d'habitant-e-s. D'un point de vue purement comptable, chaque habitant-e est dépendant de 1,22 substances ou comportements¹.

Substance	Dépendant-e-s	Comportements problématiques	
Alcool	120'000	420'000	
Tabac	1'050'000	800'000	
Médicaments	170'000		
Héroïne	22'000	13'000	
Cocaïne	7'500	96'000	
Cannabis	110'000	120'000	
Ecstasy	1'600	5'000	
Amaigrissement	3'500		
Anorexie	9'000		
Surpoids	470'000	1'800'000	
Jeu	44'000	123'000	
Stakhanovisme	115'000	550'000	
Acheteur-euse compulsif	270'000	1'900'000	
Internet	44'000	70'000	
Total	2'266'600	5'897'000	8'163'600

Source : Spinatsch M. (2003) « *Eine neue Suchtpolitik für die Schweiz?* »
Rapport au Conseil fédéral sur la santé

La manière dont la société et la politique considèrent l'usage de substances engendrant la dépendance varie énormément selon les substances et les comportements. On considère de manière plutôt favorable les dépendances non dues à des substances, généralement jugées

¹ Pour une population âgée de plus de 9 ans de 6'700'300 âmes selon la statistique du recensement de la population 2005 de l'Office fédéral de la statistique (février 2006).

comme étant moins menaçantes. Quant aux dépendances liées à une substance, l'évaluation politique opère une grande différence entre les substances légales (alcool, tabac, médicaments, etc.) et les substances illégales (cannabis, cocaïne, héroïne). Cette différence de traitement ne reflète pas vraiment les dangers potentiels.

En Suisse aujourd'hui, les jeunes entrent en contact avec des substances engendrant la dépendance toujours plus tôt. Ainsi, 80% des moins de treize ans ont déjà bu au moins une fois de l'alcool dans leur vie ; pour les jeunes de seize ans, ce pourcentage passe déjà à 94%. Presque 10% des jeunes de treize ans ont déjà bu de l'alcool 40 fois ou plus.

Les substances engendrant la dépendance représentent un facteur économique considérable (cf. point 3.2.) : on dépense par exemple chaque année en Suisse plus de 8 milliards de francs pour l'alcool, ce qui fait une moyenne de 1'120 francs par personne soit 3.05 francs par jour.

Les dépendances entraînent des coûts économiques qui se chiffrent en milliards de francs. Les exemples de l'alcool et du tabac sont particulièrement bien documentés. Les coûts de l'abus d'alcool sont estimés à quelque 6,5 milliards de francs (source : Jeanrenaud, Claude et cons. : Les coûts sociaux des abus de l'alcool en Suisse, Neuchâtel, 2003), ceux de la consommation de tabac à 10 milliards de francs (source : Jeanrenaud, Claude et cons.: Le coût social de la consommation de tabac en Suisse. Neuchâtel, 1998). Plus de 2'000 personnes meurent chaque année des suites de la consommation d'alcool.

2. Définitions

La consommation d'une substance engendrant la dépendance n'est pas forcément synonyme de dépendance. Les substances ne sont pas seules à engendrer la dépendance. Le présent document utilise ces notions clés comme suit :

Dépendance : suivant les définitions de la commission fédérale pour les questions liées à la drogue (CFLD, cf. son rapport «psychoactif.ch», 2005) nous ne considérons pas que le terme de dépendance recouvre toutes les formes de consommation de substances engendrant la dépendance. Nous distinguons ici plusieurs stades :

- La consommation impliquant peu de risques (consommation occasionnelle et/ou consommation bien dosée que l'individu a sous son contrôle)
- La consommation problématique (consommation à risque et consommation dommageable à la santé). Dans la consommation à risque, les problèmes ne sont pas forcément visibles mais toujours latents. La consommation dommageable à la santé conduit à des problèmes concrets de nature physique, psychique ou sociale. C'est la définition qu'utilise l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette notion correspond à la notion d' « abus ») et
- La dépendance (consommation avec toutes les caractéristiques graves et typiques de l'accoutumance ; il y a perte de contrôle de la consommation, même si l'individu connaît les problèmes qui y sont liés).

Dans le langage courant, la dépendance désigne à la fois la consommation problématique et la consommation malade et nous utiliserons également cette terminologie. Les limites sont fluctuantes.

Substance engendrant la dépendance : désigne l'ensemble des substances et des comportements qui peuvent rendre l'être humain dépendant. Sont ici déterminantes les substances telles la nicotine, l'alcool, les médicaments, le cannabis, la cocaïne, l'héroïne et les substances chimiques qu'on absorbe en principe lors de soirées dites « techno ». S'agissant des comportements addictifs il faut mentionner le jeu, le travail, manger (aussi ne pas manger ou l'anorexie), le sexe, les achats compulsifs, la kleptomanie et Internet.

Le terme de substance engendrant la dépendance est donc un terme générique pour toutes les substances et les comportements indépendamment de leur statut légal. Le terme de drogue ne s'applique donc qu'aux stupéfiants illégaux au sens de la loi fédérale sur les stupéfiants.

La politique des dépendances désigne l'ensemble des mesures prises pour régler la question du recours à des substances engendrant la dépendance. Il s'agit aussi bien de mesures visant les comportements individuels (p. ex interdire la consommation) que de mesures por-

tant sur les conditions dans lesquelles a lieu tel ou tel comportement (p. ex. interdiction de vente).

II. Légitimation d'une politique des dépendances

La légitimation d'une réponse politique au problème des dépendances ressort de plusieurs dispositions et missions constitutionnelles. Des réflexions de politique économique complètent cette légitimation constitutionnelle. Les limites se situent là où la liberté des autres est touchée et aussi là où la liberté tourne à la dépendance, donc finalement à l'absence de liberté.

1. D'où la politique tire-t-elle sa légitimation ?

En vertu de la constitution fédérale, l'État doit veiller à la bonne santé de la population, permettre à chacune et à chacun de pouvoir s'intégrer, de bénéficier de l'égalité des chances et d'une formation, l'État doit aussi éviter les conflits et veiller à aménager et à conserver un environnement naturel et bâti favorable à une vie de bonne qualité. Ces missions constitutionnelles posent les bases légitimant une politique des dépendances.

La dépendance est une maladie. Il faut donc l'éviter, la soigner quand elle est là et l'accompagner si on ne peut la soigner ; c'est un devoir social.

La dépendance coûte cher et elle est potentiellement mortelle. La mortalité élevée et la productivité moindre des personnes dépendantes détruisent du capital humain. Puisque la société doit en supporter les coûts, elle est aussi légitimée à réglementer ce domaine, même en deçà de la limite des dommages occasionnés aux autres.

La dépendance se situe dans un environnement complexe, à la fois social, économique et culturel. Nous pouvons déterminer si les conditions dans lesquelles nous vivons encouragent une quête ou un renoncement. La formation, l'égalité des chances, la protection de l'environnement, la réglementation pacifique des conflits et l'aménagement d'espaces de vie agréables sont les moyens préventifs contre les dépendances.

2. Pourquoi la politique des dépendances peut-elle fixer des limites ?

Le PS suisse se doit de tableer sur le modèle de l'être humain disposant de son libre arbitre. Il veut protéger et soutenir la liberté de l'individu, jusqu'au moment où elle porte atteinte à celle des autres.

En matière de dépendance, il y a une dimension supplémentaire. Le dommage que l'on se cause à soi-même en raison d'une dépendance avérée entraîne une privation de liberté individuelle. L'obligation de consommer générée par une dépendance avérée domine la personne concernée. L'idée de liberté est complètement pervertie. Il y a donc une mission donnée de clarification consistant à montrer où sont les limites de chaque comportement dommageable pour soi-même (les montrer, pas les imposer). Cette démarche veut être un service rendu aux propres capacités de chacune et de chacun de se rendre compte que l'on se trouve bon gré mal gré dans un monde contradictoire où il faut bien vivre (et non pas fonctionner), de manière à pouvoir assumer clairement et en toute lucidité une existence par nature complexe.

Une politique des dépendances de ce type va à la rencontre des être humains avec réserve et respect. Elle se distingue à la fois de la mise sous tutelle et de l'indifférence et ose confesser qu'elle entend que les gens soient éduqués à des comportements normatifs et respectueux. La liberté implique des limites alors que la répression fait le vide. Une société solidaire et favorable au développement implique des membres capables d'être adultes, responsables, sociables, objectifs et solidaires.

Pour le PS suisse et contrairement à une politique de mise sous tutelle, la légitimation étatique à la limitation de la liberté de consommer n'est donnée qu'à partir du moment où une dépendance se révèle être une perte de liberté sous le couvert de la liberté. Le point où la perte de liberté prend le pas sur la liberté est le suivant : c'est quand une personne n'a plus le choix de consommer un stupéfiant mais qu'elle doit le faire, quand le plaisir devient une dépendance, quand brouillards et artifices l'emportent sur la clarté et l'objectivité.

3. Pourquoi une vraie politique de la jeunesse est-elle importante?

Il est important de protéger la jeunesse de toute consommation problématique. Mais il est tout aussi important de protéger la jeunesse d'une protection étouffante. La protection de la jeunesse ne se résume pas à quelques appels bien intentionnés lancés à l'adresse des parents ou de l'école. Pour protéger vraiment la jeunesse, il faut commencer par une politique

qui tienne effectivement compte des besoins de celle-ci. D'un autre côté, il faut être prêt à élaborer une politique des dépendances qui soit cohérente et logique.

Notre attitude face aux substances engendrant la dépendance envoie aux jeunes des signaux plus que contradictoires et qui induisent en erreur. D'un côté, nous affichons gaiement nos dépendances et plaisirs (légaux), nous nous laissons torpiller par la publicité pour ces produits et sommes facilement prêts à occulter les éventuelles dépendances dans ce domaine. D'un autre côté, nous tenons à des lois interdisant certaines consommations et produits (illégaux) et nous ne nous préoccupons pas du fait que ces lois n'ont plus rien à voir avec la réalité depuis longtemps et qu'elles ne peuvent plus être appliquées. Il est urgent de clarifier tout ça.

Une politique honnête des dépendances cible les dangers effectifs. Il ne faut ni diaboliser ni banaliser. Pour pouvoir de manière crédible mettre en garde contre la consommation intensive de cannabis, il faut aussi savoir reconnaître qu'il peut y avoir consommation de cannabis sans grand risque.

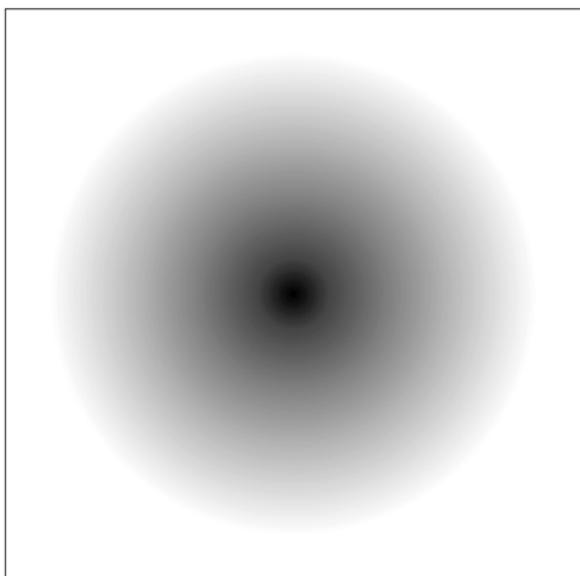
Il faut une discussion à l'échelle de la société sur la question de savoir ce que nous voulons autoriser et ce que nous voulons interdire à notre jeunesse. Une politique crédible de la jeunesse peut faire mal. Elle implique qu'on renforce systématiquement les compétences personnelles et sociales, qu'on aplanisse les conflits avec les jeunes en les considérant et en les prenant au sérieux comme des membres à part entière de la société. Si l'on veut ancrer la politique des dépendances comme tâche transversale, cela implique en parallèle l'élaboration de politiques cohérentes de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

III. Le modèle du cercle

Ce modèle comporte quatre dimensions quant aux effets plus ou moins forts de la dépendance. Au plan économique, il s'agit dans un sens de l'intérêt à faire consommer une substance et dans l'autre sens des mesures qui au contraire régulent le marché. Au plan individuel, les substances agissent comme un encouragement à la dépendance selon les circonstances ; les services de consultation et de thérapie ont en revanche un effet inverse. Puisque la dépendance comme telle va aussi être influencée indirectement par toute une série de décisions politiques, il faut donc également circonscrire avec soin et de manière systématique le champ d'interaction au niveau le plus élevé.

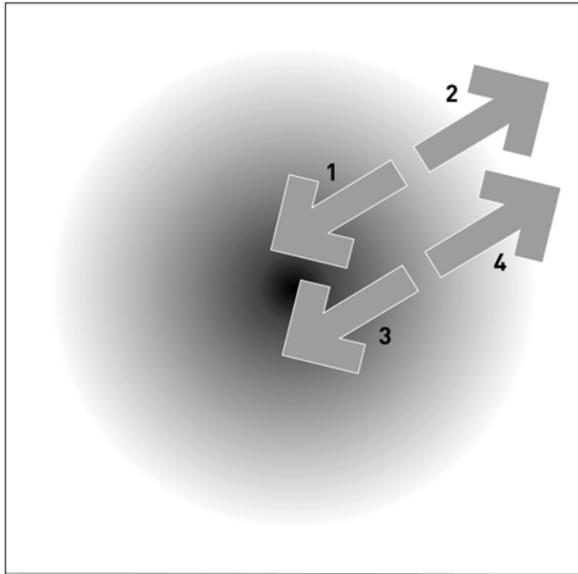
1. Les forces en jeu dans le modèle du cercle

L'être humain a une propension naturelle à la dépendance; certaines substances ont pour effet de rendre dépendant.



Graphique 1:
L'attraction de la dépendance

La dépendance agit un peu comme un tourbillon aspirant. La limite extérieure du cercle représente l'abstinence (en blanc dans le graphique). Plus l'on s'approche du centre plus la consommation est porteuse de risque. Le risque est faible dans la zone grise claire, alors qu'il est élevé dans la zone grise foncée (les problèmes de dépendance sont latents, les dommages à la santé commencent à se manifester). Dans la zone toute proche du noir ou noire, la dépendance à un stupéfiant a pris le dessus sur l'autodétermination de l'individu ; la quête de la substance est plus forte que la volonté. La dépendance devient mortelle.



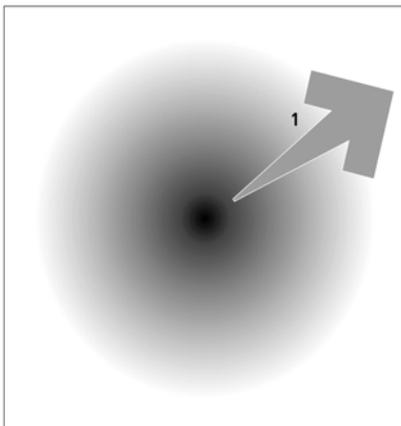
Graphique 2 :

Les quatre forces de la dépendance

Dans la dimension individuelle, la propension à consommer et l'attractivité de la substance poussent à la consommation (1) ; à l'inverse on trouve les services d'accompagnement des dépendances, les ressources personnelles de lutte contre la dépendance de l'individu et les limitations imposées à la consommation (surtout à raison des lieux de consommation ou d'approvisionnement) (2). Dans la dimension sociale, les intérêts économiques des producteurs de substances engendrant la dépendance agissent comme des encouragements à la dépendance (3) ; à l'inverse on trouve l'ensemble des mesures de régulation du marché (4).

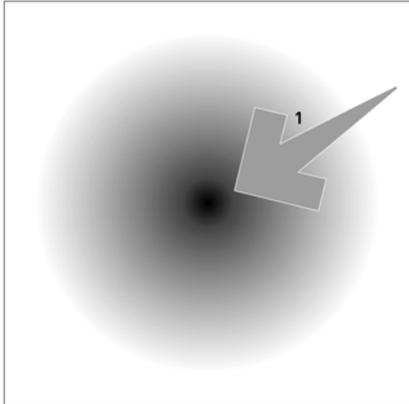
La politique peut exercer son influence sur toutes les forces qui agissent contre les dépendances. La politique doit accepter comme un fait établi qu'il existe des intérêts économiques et humains à la consommation de substances engendrant la dépendance.

D'un point de vue politique et dans le cadre du modèle du cercle on peut esquisser les différentes attitudes politiques par rapport à une politique des dépendances.



- Les théories sur la dépendance relevant d'une attitude paternaliste de mise sous tutelle. Ici la vision est l'absence de toute dépendance. L'objectif d'une telle politique des dépendances est en conséquence que tous les individus se situent le plus près possible de la zone blanche du cercle (l'abstinence). Celles et ceux qui défendent une telle politique des dépendances luttent surtout contre la propension des individus à consommer et contre les possibilités de s'approvisionner en

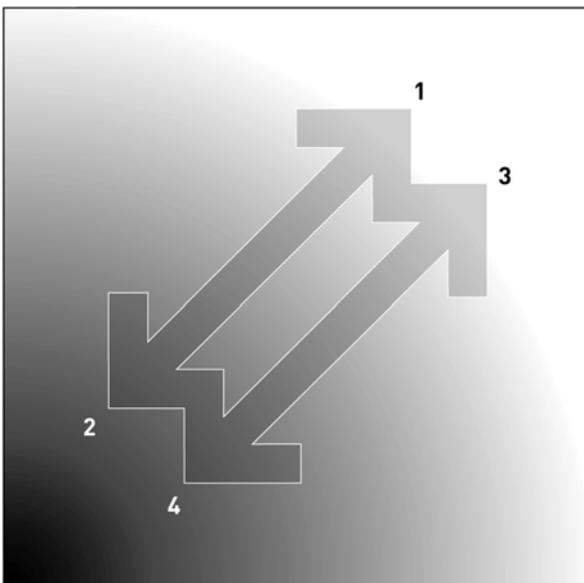
stupéfiants. La spirale aspirante de la dépendance doit être combattue par l'abstinence et les interdits. Celles et ceux qui s'adonnent néanmoins à la consommation doivent être punis sévèrement de manière à ne plus recommencer.



- La théorie néolibérale de l'indifférence par rapport aux dépendances. L'individu est personnellement pleinement responsable de ses décisions de consommer une substance et dans cette tendance on renoncera à agir contre les dépendances aussi longtemps que les dommages qu'on se cause à soi-même ne causent pas aussi des dommages aux autres. Celles et ceux qui défendent cette politique de la dépendance veulent précisément que la politique se tienne éloignée de ce domaine car les individus sont sensés développer

leurs propres stratégies de défense contre les dépendances, à partir de leur responsabilité individuelle.

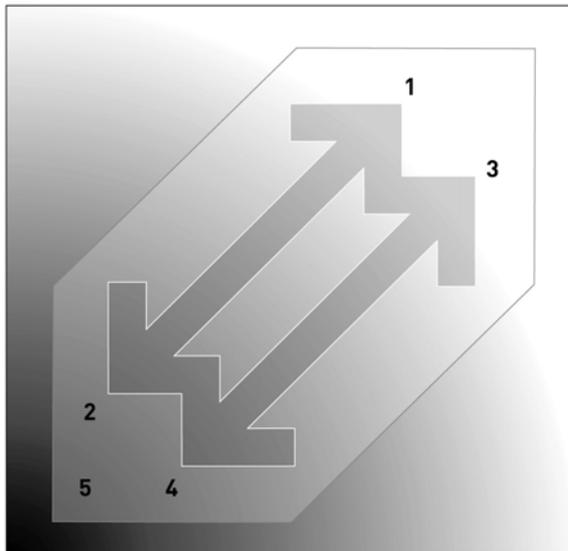
Une politique de gauche des dépendances est une politique objective qui analyse en premier lieu quelles sont les forces qui accélèrent la spirale d'attractivité de la dépendance et quelles sont celles qui la freinent en se demandant dans quelle mesure la politique peut exercer une influence sur ces forces.



Graphique 3 :
L'équilibre des forces

L'objectif d'une politique de gauche des dépendances est donc de parvenir à équilibrer les forces contradictoires en présence, de manière que la grande majorité de la population puisse consommer des stupéfiants sans grands risques. En d'autres termes, une politique objective des dépendances vise à laisser la consommation de substances engendrant la dépendance à la responsabilité individuelle de chaque individu tout en mettant en exergue le respect des limites de la seule responsabilité individuelle s'agissant des dommages causés à soi-même et aux autres.

L'équilibre des forces de la dépendance se situe toutefois dans un cadre politique vaste qui englobe tous les domaines politiques qui peuvent influencer indirectement la consommation de stupéfiants. Ce cadre fixe globalement le champ d'action d'une politique des dépendances. Font partie de ce cadre les politiques de la formation et de l'emploi, de la famille, de la jeunesse et les politiques migratoire et de l'intégration, etc.



Graphique 4 :

L'équilibre des forces de la dépendance en général dans le cadre de l'action politique (5)

2. Les nouvelles perspectives du modèle du cercle

Les forces décrites ci-dessus s'exercent pour chaque substance et chaque comportement créant la dépendance d'un individu. Ceci justifie donc la nécessité d'avoir une perspective allant au-delà des substances elles-mêmes.

À l'inverse, la structure législative actuelle reflète une segmentation dans l'approche des substances. D'un côté, la loi sur les stupéfiants règle (de manière répressive) la façon d'agir en matière de drogues. Mais d'un autre côté, les dispositions régulatrices (libérales) sur l'alcool et le tabac se trouvent dans des lois et ordonnances ad hoc. Il y a toute une série d'autres dispositions figurant dans d'autres lois qui touchent à la question des stupéfiants (p. ex. la loi sur les maisons de jeu, la loi sur les produits alimentaires, la loi sur le petit crédit, etc.).

La subdivision en substances « bonnes » (légales) et « mauvaises » (illégal) reflète un mode de pensée manichéen qui exclut arbitrairement certaines substances et certaines personnes dépendantes. Cette division ne se justifie que par des raisons simplement historiques, culturelles et/ou idéologiques. La réalité a dépassé depuis longtemps cette différenciation. Aujourd'hui, les consommateurs et les consommatrices ne se répartissent pas en fonction du statut légal de la substance ou de leur comportement. De même, tous les spécialistes s'accordent à dire que les mécanismes de la dépendance se ressemblent plutôt qu'ils ne diffèrent, indépendamment de la substance.

Une politique moderne de la dépendance cherche en outre à intégrer les dépendances de nature comportementale, en sachant qu'il est souvent plus difficile d'influencer les comportements que les dépendances liées à une substance.

La pensée manichéenne n'a pas d'avenir. Un exemple : la consommation de médicaments continue d'augmenter. Le marché des médicaments agissant sur le psychisme recèle un potentiel énorme de manipulations de l'humeur ou des prestations. Petit à petit, la limite entre « drogue » et médicament se déplace. Faire ici la différence entre légal et illégal ne sert à rien.

3. Les forces qui agissent au niveau de l'individu (niveau microsocial)

	Individu, Niveau microsocial	Famille, groupe, société, Niveau macrosocial
Pousse à la dépendance	<p>(1) Propension à consommer et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel spécifique de la substance ou du comportement • Potentiel spécifique de danger pour la personne (à partir de facteurs psychologiques, sociaux, médicaux, génétiques et économiques) 	<p>(3) Intérêts économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Industrie, commerce et exploitations • Branche de la publicité, y compris les médias • emplois • culture, us et coutumes • représentations des genres • valorisation, typologie conflictuelle
Freine la dépendance	<p>(2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitations de la consommation • Aide et accompagnement des dépendances (politique des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression) • Ressources personnelles de guérison • Perspectives de vie • Intégration sociale 	<p>(4) Régulation du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxes dissuasives • Licences • Heures d'ouvertures • Etc. <p>Ouverture sociale Bonnes perspectives de vie</p>
Pertinence au plan politique	Moyenne à élevée	Élevée
Domaines politiques	<ul style="list-style-type: none"> • protection de l'enfance et de la jeunesse • législations cantonales en matière sociale et d'aide dans la dépendance • loi sur les stupéfiants • assurances sociales • etc. 	<p>Toutes les lois agissant sur le marché des stupéfiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la radio-TV • Loi sur les stupéfiants • Loi sur les maisons de jeu • Impôt sur la bière, etc. <p>Thématiques transversales telles la politique de la famille, de la formation, etc.</p>

(1) Propension à consommer et attraits

Les êtres humains cherchent le plaisir et l'ivresse en consommant certaines substances. La satisfaction de ces besoins est l'expression de la vitalité et de la joie de vivre – et dans le même temps c'est une menace d'étouffement en cas de consommation régulière. La consommation de stupéfiants est une voie étroite. Certaines personnes y arrivent, d'autres chutent, sans qu'on ait pu jusqu'ici donner d'explication à ceci.

La dépendance crée des structures et donne une contenance. C'est ainsi que dans les phases plus difficiles de la vie la dépendance a tendance à augmenter, lorsqu'on perd ses repères (exemples : la migration, la puberté, le départ de la maison familiale, la recherche d'une identité professionnelle, le chômage, la fin d'une relation, la retraite, la mort d'un proche, etc.).

On distingue deux groupes de facteurs permettant de déterminer si une personne peut sur le long terme s'en tenir à la frontière entre une consommation présentant peu de risques et une consommation problématique ou carrément dépendante :

- Le potentiel spécifique de dépendance d'une substance ou d'un comportement : appartiennent à cette catégorie tous principes actifs médicaux ou neuropsychologiques d'une substance ou d'un comportement dont la consommation, occasionnelle ou non, dont l'intensité et la fréquence, influencent la consommation.
- Le potentiel spécifique de mise en danger d'un individu : appartiennent à cette seconde catégorie tous les facteurs psychologiques (propension à prendre des risques, vulnérabilité, capacité de se prendre en charge, charge émotionnelle et ressources cognitives, échelle de valeurs, sens de la vie, etc.) et sociaux (intégration familiale et sociale, normes sociales, etc.), facteurs médicaux et génétiques (constitution physique, métabolisme, atavisme et prédispositions, etc.) et enfin des facteurs économiques (revenu, milieu, etc.).

Personne ne veut devenir dépendant. Une dépendance est toujours une réaction d'adaptation à des facteurs défavorables, internes ou externes. Cela peut être une solution provisoire, mais jamais définitive – ni pour l'individu, ni pour la société.

(2) Limitations de la consommation, aide face à la dépendance et accompagnement des personnes dépendantes, ressources personnelles de guérison, perspectives de vie, intégration sociale

Vaincre une dépendance avérée est difficile et exigeant. Le principe est qu'une sortie de dépendance est toujours possible, mais que cela ne réussit pas à tout le monde ni à n'importe quel moment. Une sortie de la dépendance ne peut fonctionner qu'avec la volonté de la personne concernée. Il n'est pas possible d'imposer l'abstinence de manière autoritaire.

Les limitations de la consommation sont utiles dans la lutte contre les dépendances avérées et dans l'accompagnement d'une consommation dépendante. Des zones et des périodes d'interdiction créent des espaces permettant une désaccoutumance. De plus, les interdictions de consommer protègent les personnes qui ne consomment pas des dommages indirects (par exemple l'interdiction de fumer).

Chaque individu a en lui des ressources propres de guérison tendant à la désaccoutumance et que de bonnes perspectives de vie et une bonne intégration sociale peuvent contribuer à renforcer. Ces forces intérieures se développent souvent d'elles-mêmes mais doivent aussi être soutenues et consolidées un temps par des services auxquels on peut recourir. C'est pourquoi il faut une large palette d'infrastructures d'aide face à la dépendance et de services – les trois piliers que sont la prévention (prévention/promotion de la santé, prévention secondaire et tertiaire, dépistage précoce suivi de prise en charge et d'intervention), la thérapie (consultation, thérapies axées sur l'abstinence, substitutions, traitement à l'héroïne), limitation des risques/aide à la survie.

Il faut ici mentionner maintenant la situation spéciale des personnes immigrées en Suisse. Des études montrent que les services offerts par les infrastructures d'aide à la dépendance ne couvrent que partiellement leurs besoins en la matière (source : Dahinden, Janine : *Die Integration von Klienten und Klientinnen mit Migrationshintergrund in die Institutionen der Suchthilfe, Abhängigkeiten 01/2005, Lausanne*). Les barrières les plus connues propres aux personnes immigrées que sont la langue et le type de socialisation combinées à d'autres attentes quant aux mesures (par exemple implication plus forte du milieu familial) font que la prévention, la thérapie et les autres services destinés à diminuer les dommages ne peuvent déployer que partiellement leurs effets de diminution de la dépendance.

Le quatrième pilier, celui de la répression, contribue aussi grandement à renforcer les ressources intérieures. Les dispositions légales appliquées forment un cadre qui permet de s'orienter et servent de guide aux personnes dépendantes. Puisque toute dépendance crée des structures, il faut les remplacer au moment où la dépendance diminue. La répression peut alors aider à bâtir de nouvelles structures dans la mesure où elle est claire et transparente, fiable et stable.

Les domaines dont il est question ici ne sont la plupart du temps pas réglés politiquement au plan fédéral. D'un côté, les limitations de la consommation appartiennent à la souveraineté des cantons voire des communes ou est parfois exercée par des institutions de droit public comme pour l'interdiction de fumer dans les trains. D'un autre côté, la mise à disposition de services d'aide à la dépendance relève essentiellement de la compétence cantonale ; la thérapie stationnaire contre l'alcoolisme fait exception puisqu'il s'agit d'une prestation de l'assurance de base. Avec la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les accords intercantonaux ont pris de l'importance, notamment celui portant sur les structures d'aide sociale, liste C (IVSE).

On trouve les dispositions pertinentes de droit fédéral dans les lois qui traitent des services d'aide à la dépendance (Il s'agit surtout de la loi sur les stupéfiants et de la loi sur l'assurance maladie) et qui sont également la base du financement (toutes les lois relevant de la sécurité sociale en général).

4. Les forces qui agissent au niveau de la société

	Individu, Niveau microsocial	Famille, groupe, société, Niveau macrosocial
Pousse à la dépendance	<p>(1) Propension à consommer et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel spécifique de la substance ou du comportement • Potentiel spécifique de danger pour la personne (à partir de facteurs psychologiques, sociaux, médicaux, génétiques et économiques) 	<p>(3) Intérêts économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Industrie, commerce et exploitations • Branche de la publicité, y compris les médias • emplois • culture, us et coutumes • représentations des genres • valorisation, typologie conflictuelle
Freine la dépendance	<p>(2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitations de la consommation • Aide et accompagnement des dépendances (politique des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression) • Ressources personnelles de guérison • Perspectives de vie • Intégration sociale 	<p>(4) Régulation du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxes dissuasives • Licences • Heures d'ouvertures • Etc. <p>Ouverture sociale Bonnes perspectives de vie</p>
Pertinence au plan politique	Moyenne à élevée	Élevée
Domaines politiques	<ul style="list-style-type: none"> • protection de l'enfance et de la jeunesse • législations cantonales en matière sociale et d'aide face à la dépendance • loi sur les stupéfiants • assurances sociales • etc. 	<p>Toutes les lois agissant sur le marché des stupéfiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la radio-TV • Loi sur les stupéfiants • Loi sur les maisons de jeu • Impôt sur la bière, etc. <p>Thématiques transversales telles la politique de la famille, de la formation, etc.</p>

(3) Intérêts économiques, culture, us et coutumes

Comme c'est le cas pour le capital, la consommation de substances engendrant la dépendance est répartie de manière inégale dans la population. C'est ainsi que 11% de toutes les personnes de plus de 15 ans qui boivent le plus d'alcool consomment à eux seuls le 50% de tout l'alcool bu en Suisse. Le principe est le suivant : plus une personne est dépendante, plus elle consomme une quantité importante (en quantité et en fréquence) de la même substance ou plus elle recourt à un certain comportement.

Il est compréhensible que les producteurs de substances engendrant la dépendance aient un intérêt économique propre à stimuler la consommation de leurs produits. Ils le font avec les moyens usuels de marketing des produits en insistant sur la promotion (publicité) et la distribution (vente). La Suisse autorise le marketing en faveur des substances légales qui connaît chez nous peu de restrictions en comparaison internationale.

Les principaux bénéficiaires de la consommation élevée de substances engendrant la dépendance, c'est-à-dire d'un marché libéral en la matière sont les branches économiques suivantes : l'industrie de l'alcool et du tabac, l'industrie pharmaceutique, les casinos, l'agriculture, le commerce. Les bénéficiaires indirects de la consommation élevée de ces substances, c'est-à-dire d'un marché libéral en la matière sont les suivants : la restauration, le commerce de détail, la branche publicitaire, le sport et la culture, et aussi tous les secteurs faisant appel au sponsoring, de même que l'accompagnement des personnes dépendantes et l'industrie de la santé en général.

Le marché des substances engendrant la dépendance est gigantesque et il est en conséquence âprement défendu :

Exemple du tabac : En Suisse, on fabrique annuellement 38 milliards de cigarettes, distribuées dans 30'000 points de vente (dont 17'000 distributeurs automatiques). Le chiffre d'affaires annuel de l'industrie du tabac est de 1 à 2 milliards de francs, la vente a rapporté un bénéfice de 700 millions de francs en 1999. L'industrie du tabac dispose d'un budget annuel de 120 millions de francs environ pour la publicité et le sponsoring. En 2003, la caisse fédérale a encaissé 1,74 milliards de francs en faveur de l'AVS grâce au produit de l'imposition du tabac.

La Suisse agit ici de manière dichotomique en ce sens que d'une part elle prend 2,6 centimes sur chaque paquet de cigarettes vendu pour verser 18 millions de francs en chiffres ronds chaque année au fonds de prévention contre le tabagisme et, d'autre part, elle donne

aussi la même somme sous forme de subventions aux producteurs de tabac, qui reçoivent ainsi grâce à cette manne le triple du prix du marché mondial pour leur production. La Confédération a en fait un intérêt objectif à une forte consommation de tabac en raison du montant que cela rapporte à l'AVS, alors que ceci est en contradiction avec ce que devraient être les objectifs généraux d'une société et d'une économie en parfaite santé.

Exemple de l'alcool : On dépense en Suisse annuellement 8 milliards de francs (en chiffres ronds) pour les boissons alcooliques, ce qui représente plus de 1'000 francs par habitant-e. Plus de 30'000 cafés-restaurants ainsi que 5'000 points de vente ont l'autorisation de vendre des spiritueux et encore 5'000 seulement de la bière ou du vin. Il y a des limitations à l'achat en fonction de l'âge de la clientèle (16 ans révolus pour la bière et le vin, 18 ans pour les spiritueux).

Outre les facteurs économiques, les traditions culturelles jouent un grand rôle. Les substances et les comportements revêtent d'autres significations suivant l'environnement socioculturel. Les circonstances de la consommation varient et sont jugées de manière différente. Par exemple, dans beaucoup de sociétés ou associations, boire de l'alcool est un signe de virilité, alors que pour d'autres groupes sociaux fumer un joint est un « must ».

(4) Régulation du marché, ouverture sociale et bonnes perspectives de vie

Extérieurement, les substances engendrant la dépendance sont des biens « normaux ». L'offre et la demande dépendent de toute une série de facteurs, dont notamment le prix, la disponibilité, la qualité, l'image, etc.

L'État influence, soit directement soit indirectement, et de manière différente, tous les marchés de ces substances. Par exemple pour l'alcool, il impose un âge limite pour l'achat, une déclaration du produit et il perçoit un impôt de consommation spécial sur les spiritueux (annuellement 25 millions de francs en chiffres ronds pour la prévention de la dépendance et 225 millions en tout dans la caisse fédérale) et sur la bière. En matière de jeux de hasard, il octroie des concessions pour l'exploitation de casinos, impose leur chiffre d'affaires et exige que les exploitants s'occupent des joueurs dépendants selon certaines normes, pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'entrer. S'agissant de l'interdiction du cannabis, l'État renonce à réguler le marché mais agit par le biais d'un arsenal répressif (par exemple nature et fréquence des descentes de police) indirectement sur le marché gris (magasins de chanvre) ou noir.

D'un pont de vue scientifique, le lien entre la régulation du marché et la consommation de substances engendrant la dépendance est bien établi. Il y a plusieurs points d'ancrage de régulation du marché. L'État peut agir comme suit :

- Disponibilité : (limitation du nombre et des heures d'ouverture des points de vente, fixation de limites d'âge pour acheter, charges spéciales comme par exemple documentation des ventes et déclaration du produit, etc.) ;
- Prix (perception d'impôts spéciaux sur la consommation, taxes dissuasives, etc.);
- Freiner la stimulation de la demande (limitation/interdiction de la publicité. Déclaration du produit, information sur les dommages encourus, etc.).

Il s'agit de trouver pour chaque substance et chaque comportement, en relation avec son potentiel effectif de dangerosité pour la santé et l'économie, le mélange approprié de mesures.

Limiter les dépendances dans le domaine socioculturel permet de progresser vers une société ouverte et vers l'égalité des chances. Moins il y a de contraintes par rapport à des rôles imposés, plus les perspectives de réaliser ses propres aspirations de vie sont bonnes et moins il y a de risques de développer un comportement dépendant.

Sont pertinentes en matière économique toutes les lois qui directement ou indirectement agissent sur les marchés des substances engendrant la dépendance, par exemple l'impôt sur la bière, la loi sur la radio-TV, la loi sur les maisons de jeu, la loi sur les stupéfiants, etc. Dans le domaine des traditions culturelles interviennent des thématiques transversales comme la famille, la formation, l'égalité femmes-hommes, etc.

5. La politique des dépendances est une tâche transversale.

Les relations et liens perceptibles au niveau des effets dans le schéma du modèle du cercle doivent être traités dans un cadre politique supérieur dont on ne saurait exclure aucun des domaines politiques qui déploient indirectement des effets sur la consommation de substances engendrant la dépendance : politique sociétale, politique sociale, politique de santé, politique de l'emploi, politique économique, politique financière, politique fiscale, politique de sécurité, politique de la famille de l'enfance et de la jeunesse, politique de l'égalité des chances, politique de la formation, politique migratoire et d'intégration, politique de l'environnement, politique culturelle, politique des transports, politique de l'aménagement du territoire et des constructions, etc.

Étant donné qu'il est plus aisé et plus efficace d'empêcher la consommation de substances engendrant la dépendance, de même que le passage d'une consommation avec peu de risques à une consommation problématique, que de guérir la dépendance après coup, les mesures de politique des dépendances sont fondamentales. C'est ce que l'on nomme faire de la pure prévention primaire.

Une dépendance n'est jamais seulement l'expression d'un « échec » individuel, mais elle correspond également toujours à une insuffisance de conditions cadre adaptées. C'est pourquoi une politique progressiste de prévention individualisée des comportements doit être complétée par une prévention sociale forte en matière de comportements. Une telle politique n'hésite pas à déborder par ses effets sur la politique sociale, sur la politique de l'emploi, sur la politique salariale, etc. Dit de manière claire : une politique efficace des dépendances ne se contente pas de mener (seulement) des campagnes prévenant les jeunes des dangers de la drogue ; elle leur procure des emplois, des espaces et des perspectives.

Ce type de politique des dépendances ne se contente pas d'une loi cadre globale mais elle veut aussi la prise en compte cohérente de réflexions à ce propos dans tous les domaines de l'activité politique. Une politique des dépendances est une tâche transversale. On ne peut la déléguer. Chaque projet législatif doit être évalué à la lumière de ses influences sur la politique des dépendances.

6. Conclusion

Une politique moderne des dépendances consolide les forces centrifuges de la diminution des dépendances. C'est de cette manière qu'on peut atteindre un équilibre des forces qui permette à la grande majorité de la population de consommer des substances engendrant la dépendance sans grands risques.

Pour atteindre cet objectif, il faut un mélange de mesures adapté à chaque substance et à chaque comportement de dépendance. Plus la réponse que ce mélange donne aux dangers concrets sera précise, plus les mesures pourront être appliquées de manière cohérente et plus crédible sera la politique des dépendances – et aussi donc, sur la durée, plus elle sera efficace.

IV. Financement

Le financement de structures de prévention et d'aide face à la dépendance et la taxation de substances engendrant la dépendance sont hérités de l'histoire, axés sur la substance en cause et très hétérogènes. Il y a une foule de réglementations au plan national, cantonal, intercantonal et communal. Il manque une coordination claire et une vision globale pour les flux financiers. On distingue deux types de problèmes :

1. Services d'aide face à la dépendance

Le financement de services d'aide face à la dépendance est une jungle. Selon les systèmes, cette aide sera rattachée soit au domaine de la santé soit au social, sans qu'il y ait d'ailleurs d'interface logique entre les deux, ni d'application de critères unifiés. Deuxièmement, la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes n'est pas claire et pas unifiée et sujette à de constants changements. Suivant de quelle substance il s'agit ou de quel service d'aide, les supports financiers varient (service d'aide sociale, AI, caisse maladie, etc.). Ceci oblige les personnes dans le besoin à passer d'un support financier à l'autre au lieu de pouvoir disposer d'un seul service d'accompagnement. Troisièmement, la cantonalisation du financement de ces services pousse à privilégier les structures intracantonales, même lorsque existe déjà dans tel ou tel canton une institution spécialisée mieux à même de faire face au besoin. Ceci nuit à la spécialisation et au développement des services d'aide face à la dépendance. Quatrièmement, il manque les bases qui permettraient d'unifier les services d'aide face à la dépendance et partant leur financement s'agissant de définir les prestations et d'établir des statistiques. Les tentatives de la Confédération allant dans ce sens ont échoué devant les divergences entre les cantons.

La révision partielle de la loi sur les stupéfiants traitée en 2006 par les Chambres fédérales promet ici un certain nombre de clarifications. De même, un développement de la collaboration intercantonale pourra ici amener un mieux. Il serait souhaitable de disposer d'un concept global national/intercantonal, consacrant une approche cohérente pour toutes les substances, tous les comportements et tous les genres de prévention et d'aide face à la dépendance, dont les interfaces seraient clairement définies. Il faut s'occuper maintenant de préparer un mode de définition unique des prestations et des statistiques.

2. Imposition (taxation) des substances engendrant la dépendance

En matière d'imposition des substances engendrant la dépendance, en l'absence de tout concept, on mélange allègrement des considérations de nature fiscale et de santé publique. L'affectation des recettes d'impôts provenant du marché de ces substances est des plus hétérogène, unilatéralement favorable à l'économie et occulte largement les conséquences financières de la consommation substances engendrant la dépendance sur la santé et le social.

La constitution fédérale autorise de manière explicite la perception d'impôts spéciaux de consommation sur les spiritueux, la bière et le tabac (art. 131). En revanche, le principe de l'affectation obligatoire des recettes à des fins de lutte contre la dépendance n'est consacré que pour le cas des spiritueux ; ce sont 10% du rendement de l'impôt qui sont distribués aux cantons (dîme de l'alcool). Le fonds de prévention contre le tabagisme qui vient d'être créé reçoit environ 1% du rendement de l'impôt sur les ventes de tabac. Quant à l'imposition de la bière, il s'agit ici explicitement d'une loi purement fiscale, même si le Parlement fédéral a voulu y mentionner une référence à la santé et à la protection de la jeunesse, ceci dans l'article traitant de son but.

Dans l'ensemble, l'État est réservé s'agissant de prélever des taxes dissuasives sur les substances engendrant la dépendance et encore beaucoup plus réservé quant à l'affectation obligatoire de ces rendements. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui on externalise par milliards de francs des coûts résultant du secteur de la consommation et du traitement des dépendances, ce qui signifie que c'est la collectivité qui les supporte alors que les gains réalisés dans ce domaine sont privatisés.

Il manque une pratique unitaire sur l'affectation des taxes de dissuasion frappant les substances engendrant la dépendance et appliquant le principe de causalité. Les conséquences en matière de santé et dans le secteur social de la consommation de ces substances devraient être contenues et financées par des taxes dissuasives, de manière que la collectivité n'ait pas à en supporter les coûts. Concrètement, on pourrait très bien modifier l'article 131 de la constitution fédérale en y prévoyant la possibilité de percevoir de manière générale des impôts spéciaux de consommation sur les substances psycho-actives et y ancrer un pourcentage minimal de même qu'une affectation obligatoire.

V. Mesures et revendications d'une politique des dépendances

Il ne fait aucun sens d'axer les dispositions légales sur les différentes substances. Ce qui est décisif dans la mise en danger effective, c'est la composition des substances et le type de consommation. C'est pourquoi une politique moderne en matière de dépendances doit cibler les comportements problématiques des consommateurs et des consommatrices, au-delà de la substance même, afin de les prévenir de manière régulée grâce à un mélange de mesures. L'objectif visé est que la politique des dépendances permette à la grande majorité des gens de se comporter sans problème et sans risque en matière de consommation de substances.

Le PS préconise une politique des dépendances qui aille au-delà de la division entre substances légales et illégales et qui intègre les dépendances non liées à des substances.

Le PS préconise une politique des dépendances qui mette l'accent sur les mesures de régulation du marché et de restriction de la consommation.

Le PS demande que l'on traite de toutes les dépendances sous l'angle du potentiel effectif de mise en danger des autres et de soi-même et qu'on prenne les mesures qui s'imposent. Ceci vaut également pour la répression. En conséquence, le PS exige par exemple des contrôles sévères en cas de conduite automobile avec alcool ou avec d'autres substances psycho-actives.

Le PS exige l'élaboration d'un modèle de politique nationale des dépendances dont les lignes directrices déterminent une politique cohérente en la matière et propose un paquet de mesures adéquates pour chaque dépendance.

Le PS exige une pratique unique d'application de taxes dissuasives sur les substances entraînant une dépendance selon le principe de causalité : les problèmes pour la santé ou pour la société qui résultent de la consommation de substances entraînant une dépendance doivent être évités ou financés au moyen de taxes dissuasives, de manière que la collectivité n'ait pas à supporter de coûts économiques directs.

Le PS exige une approche préventive globale. Ce faisant, il prend en compte les connaissances scientifiques de manière à pouvoir compléter, renforcer et cibler les actions de prévention comportementale (action sur l'environnement en agissant sur les prix et la disponibilité des substances, etc.) par des mesures ad hoc (action sur le comportement individuel).

1. Mesures et revendications agissant au niveau de l'individu

Une politique des dépendances progressiste traite de toutes les substances entraînant une dépendance sous l'angle du potentiel de mise en danger effectif.

L'instrument qu'est la politique des quatre piliers constitue l'épicentre des mesures à prendre au plan de l'individu. Cette forme globale de prévention, d'aide à la dépendance et de travail avec les personnes dépendantes doit être développée de manière cohérente, ancrée dans la loi et financièrement garantie. La révision partielle de la loi sur les stupéfiants sera le premier pas pour y arriver.

Dans l'optique du modèle du cube de la commission fédérale pour les questions liées à la drogue, il faudra ajouter à la dimension des quatre piliers et à celle des substances, une dimension consommation. (Cf. le modèle du cercle.)

Pour contrebalancer la propension de l'individu à consommer il faut plusieurs restrictions à la consommation. Mais les interventions en matière de consommation ne doivent être ni paternalistes ni infantilisantes, elles doivent tabler sur la responsabilité individuelle des consommateurs et des consommatrices.

Lorsque les personnes ne consommant pas subissent des conséquences négatives de la consommation des autres, il faut opérer la distinction entre espace privé et espace public. C'est ainsi qu'il faut renforcer la protection contre la fumée passive qu'il s'agisse du personnel de service dans les établissements publics, mais aussi eu égard aux enfants et aux jeunes dans les espaces publics.

La lutte contre la dépendance doit proposer des services professionnels guidés par les dernières connaissances de la science et de la pratique en la matière. Il faut pouvoir recourir à une pluralité de méthodes en parallèle. Les différentes disciplines doivent développer des services et des processus communs (travail social et pédagogique, médecine, psychologie, psychiatrie etc.) ; il ne sert à rien qu'une seule discipline se considère comme la référence. Les services doivent aussi être destinés aux personnes issues de l'immigration.

Il existe un mandat public pour le financement du traitement des problèmes de dépendance et leur diminution. Les bases légales doivent se trouver dans la loi sur les stupéfiants, dans la législation sur la sécurité sociale et dans les lois sociales des cantons et leurs législations sur la lutte contre les dépendances, le tout conformément à un plan directeur de rang supérieur.

Le PS suisse préconise un travail professionnel en matière de dépendances, dont les services sont facilement accessibles à toutes les personnes qui le souhaitent.

Les quatre piliers de la politique suisse de la drogue (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) doivent être encore développés, ancrés dans la loi et bénéficier d'une stabilité financière bien établie. Le PS suisse soutient la révision partielle de la loi sur les stupéfiants comme étant un premier pas dans cette direction.

Le PS suisse exige un concept de financement pour toutes les questions relatives aux dépendances dans le sens d'un plan directeur. Il faut clarifier la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes, pas seulement à propos de la planification et de la direction mais aussi du financement.

Pour la population suisse et les travailleurs et travailleuses, le PS suisse exige qu'on renforce la protection contre la fumée passive. Il faut en conséquence décréter l'interdiction de fumer dans tous les bâtiments et véhicules publics, dans les foyers et cafétérias des théâtres et des cinémas, dans les stades, dans toutes les entreprises où le personnel travaille en étant en permanence exposé à la fumée (restaurants, bars, hôtels).

2. Mesures et revendications agissant au niveau de la société

Une politique moderne des dépendances renonce à criminaliser la consommation de substances engendrant la dépendance, mais pas à la réguler. Des mesures d'économie de marché doivent pouvoir répondre aux forces économiques du marché des stupéfiants.

Selon la dangerosité d'une substance ou d'un comportement ou selon le danger encouru par la population ou un groupe donné de cette population, il y aura lieu de choisir un mélange de mesures comprenant taxes, monopole d'État, système de licence, limitation des lieux d'approvisionnement, assurance de la qualité, déclaration obligatoire, obligation d'obtenir une patente, etc. On pourra ainsi mettre un terme aux zones grises et au marché noir des stupéfiants.

Les milliards de francs de chiffres d'affaires des drogues illégales se retrouveront alors dans des structures légales et pourront être taxés normalement. Les montants des taxes doivent être fixés en fonction de critères de santé publique (et pas de politique financière). La grande partie du rendement de ces taxes sera liée et affectée à la prévention et à la diminution des problèmes de dépendances.

Disponibilité. Le PS suisse exige des mesures limitant la disponibilité des substances engendrant la dépendance en fonction de leur danger potentiel.

- Les limitations existantes doivent être appliquées : ordonnance obligatoire pour les médicaments, entrée dans les casinos, limites d'âge pour l'achat d'alcool, examen de l'octroi de petits crédits, etc.
- Il faut introduire de nouvelles mesures : suppression des distributeurs automatiques de cigarettes, licences pour les points de vente du tabac, licences pour les magasins de chanvre, etc.

Prix. Le PS suisse préconise des taxes dissuasives adaptées au potentiel de dangerosité dans le but de diminuer l'attractivité des substances :

- taxes dissuasives sur l'alcool
- taxes dissuasives sur le cannabis
- pas de baisse de l'imposition du tabac
- taxes d'entrée dans les casinos

Stimulation de la demande. Le PS préconise de limiter la publicité et d'introduire sur les emballages une déclaration obligatoire relative à la toxicité des produits. L'objectif est ici de faire diminuer la stimulation de la demande. La ratification et l'application de la convention internationale sur la publicité pour le tabac sont ici au premier plan (« *Framework Convention on Tobacco Control* »). D'autres réglementations doivent être envisagées surtout dans le secteur de la déclaration obligatoire de toxicité des substances (p. ex. taux de THC du cannabis, avertissement sur les dangers du prêt du genre « Attention, ce prêt peut ruiner votre vie. », etc.).

3. Le cas concret du cannabis

Ce qui est dit aux points 5.1 et 5.2 ci-dessus vaut aussi pour la question actuelle du cannabis. Le PS suisse soutient l'initiative sur le chanvre déposée en janvier 2006 et qui prône en principe la même ligne que le présent document.

L'initiative propose de dépénaliser la consommation, la détention et la production de cannabis par les adultes de même que l'acquisition pour sa consommation personnelle. Dans le même temps, l'initiative donne le mandat à la Confédération de réglementer la production, la fabrication, l'importation et l'exportation de même que le commerce de substances psychoactives extraites du chanvre, d'assurer la protection de la jeunesse et de promulguer l'interdiction de la publicité.

L'initiative laisse une marge de manœuvre importante quant à son application concrète. En relation avec les objectifs mentionnés, le PS suisse doit s'engager pour que des taxes dissuasives soient perçues sur le commerce des produits du cannabis. Celles-ci seront toutefois suffisamment modérées pour ne pas encourager le marché noir et assez élevées pour ne pas encourager la consommation. Le rendement de cette taxe sera ici affecté obligatoirement à la prévention contre les stupéfiants issus du cannabis. De plus, le PS suisse exige que le commerce de cannabis n'ait lieu que dans des lieux réservés à cet effet, qui respectent des prescriptions strictes relatives à la déclaration obligatoire de la dangerosité du produit et qui feront l'objet de contrôles stricts de la limite d'âge de la clientèle.

Le fait de réglementer à la fois la consommation et le commerce constitue un plus incontestable pour cette initiative. Mais elle doit néanmoins être replacée dans un contexte plus vaste eu égard à une politique globale en matière de dépendances. C'est pourquoi un contre-projet à cette initiative devrait être une étape claire vers une politique cohérente des dépendances, qui créerait des liens horizontaux avec les bases légales sur le tabac et sur l'alcool.

4. Mesures et revendications de nature supérieure

La politique des dépendances est une tâche transversale. C'est ainsi que des décisions émergeant à des domaines comme la politique de la formation, la politique sociale ou la politique économique peuvent avoir des effets sur la consommation de substances engendrant la dépendance. Le manque de places d'apprentissage, les angoisses existentielles et l'insécurité économique influencent le comportement des gens par rapport à la consommation.

Une politique globale en matière de dépendances implique aussi une politique globale de santé publique. Celle-ci doit en premier lieu rendre les gens capables de maîtriser les forces qui poussent à la dépendance, en partant du principe qu'il est nettement plus aisé et bien meilleur marché d'empêcher les gens de passer de la consommation sans risque à la consommation problématique que de guérir ultérieurement cette dernière.

Pour pouvoir mettre en place et appliquer une sorte d' «examen de compatibilité avec la politique en matière de dépendances chaque fois qu'on légifère dans les domaines politiques énumérés, les commissions fédérales spécialisées en matière de substances engendrant la dépendance doivent être renforcées (commission fédérale pour les questions relatives aux drogues, commission fédérale pour les questions relatives à l'alcool, commission fédérale pour la prévention du tabagisme, commission fédérale des maisons de jeu). Elles doivent être organisées et dotées de moyens opérationnels leur permettant d'évaluer les décisions politiques en cours sous l'angle de la menace liée aux dépendances et de publier leur avis. Il s'agit de tirer au clair dans quelle mesure pourrait être utile la création d'une commission faîtière pour toutes les substances entraînant une dépendance, avec des sous-commissions ad hoc pour chaque substance spécifique, y compris la mise sur pied de nouvelles sous-commissions pour les domaines de la dépendance à Internet, au travail, les troubles compulsifs liés à la nourriture et éventuellement d'autres. Ceci permettra un dialogue au sein de la société sur les décisions politiques pertinentes en matière de dépendance.

Le PS exige que la politique de lutte contre les dépendances soit considérée comme une tâche transversale et interdisciplinaire.

Le PS exige que l'on renforce les commissions fédérales spécialisées et qu'on les réorganise sous les auspices d'une commission faîtière des dépendances qui couvre l'ensemble des substances en cause.

VI. Étapes concrètes

Voici les premières étapes que préconise le PS sur la voie d'une politique des dépendances tournée vers l'avenir et les interventions politiques qu'il compte soutenir à cet effet :

1. Le PS soutient la révision partielle de la loi sur les stupéfiants, qui va ancrer dans la législation la politique des quatre piliers et qui sera vraisemblablement soumise au Parlement fédéral en 2006 encore.
2. Le PS soutient une augmentation substantielle de l'impôt sur la bière et une politique cohérente d'imposition de tous les alcools.
3. Le PS exige une solution permettant de régler la question du cannabis qui repose sur la responsabilité personnelle et pas sur la criminalisation, qui crée une sécurité du droit en la matière et qui renforce la protection de la jeunesse. C'est pourquoi le PS soutient l'initiative sur le chanvre et qu'il travaille activement en parallèle à un contre-projet ayant une approche plus large.
4. Le PS soutient la ratification de la convention cadre sur le contrôle du tabac (Framework Convention on Tobacco Control - OMS), signée le 25 juin 2004 par le Conseil fédéral et qui devrait être soumise au Parlement fédéral encore durant cette législature, avec les adaptations législatives qui en résultent (surtout les limitations en matière de publicité).
5. Le PS soutient les efforts en vue d'élaborer les lignes directrices d'une politique nationale en matière de dépendances et soutient activement ce projet au sein d'une alliance parlementaire la plus large possible.
6. Le PS exige que le Conseil fédéral publie un rapport sur la manière d'optimiser l'influence des commissions fédérales spécialisées en cette matière (création d'une commission faitière disposant de sous-commissions par domaine spécifique).
7. Le PS évalue la possibilité de proposer un article constitutionnel qui ouvre la voie à une politique en matière de dépendances qui soit indépendante des substances en cause. Il s'agit ici notamment de consacrer les principes du renforcement de la protection de la jeunesse et de la prévention et aussi celui de la non punissabilité de la consommation de toutes les substances par des adultes.

8. Il faut aussi examiner la possibilité d'étendre le champ d'application de l'article 131 cst. pour qu'il devienne la base légale de la régulation et des mesures dissuasives portant sur toutes les substances. Il faut ici un prélèvement général de taxes dissuasives sur toutes les substances psycho-actives en se référant à notre politique de santé publique.

VII. Conclusion

Nous vivons dans un monde contradictoire. Beaucoup de gens ont de la peine à s'y retrouver et à s'orienter. La dépendance offre des structures si bien qu'elle apparaît la plupart du temps lorsque quelqu'un perd ses repères et ne distingue pas bien ce qu'il doit faire pour s'adapter. Cette situation ne s'aborde ni par des reproches, ni par la banalisation. Occulter l'environnement et le contexte d'une dépendance ne permettra jamais de développer une politique adéquate en la matière. Or, la croissance du problème exige précisément une politique de ce type. Ce papier de position du PS suisse entend ainsi contribuer à susciter une nouvelle discussion sur les dépendances et la manière de les combattre.

Annexe

Bibliographie citée

Dahinden, Janine : Die Integration von Klienten und Klientinnen mit Migrationshintergrund in die Institutionen der Suchthilfe. In: Abhängigkeiten 01/2005, Lausanne

Commission fédérale pour les questions liées à la drogue (2005). Psychoaktiv.ch.

www.psychoaktiv.ch

Jeanrenaud, C. et al. (1998): Le coût social de la consommation de tabac en Suisse. Neuchâtel.

Jeanrenaud, C. et al (2003) : Le coût social de l'abus d'alcool en Suisse. Neuchâtel.

ISPA (Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies), publ. Sur le tabac 2005/06.

Spinatsch, M. (2004). *Eine neue Suchtpolitik für die Schweiz ?* rapport sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique

Auteurs

Jacqueline Fehr, conseillère nationale PSS

Appui scientifique

Markus Theunert, secrétaire général de la *Fachverband Sucht*